

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-018

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCONFERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

Membre absent : Aucun.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 33

OBJET **RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ – ANNÉE 2023**

En application de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, toutes les communes de plus de 5 000 habitants sont tenues de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées (CCA) et de réunir cette instance.

Cette Commission créée par la délibération n°2010-23 du Conseil municipal du 19 mars 2010, exerce plusieurs missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Elle développe les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap ;
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La Commission Communale pour l'Accessibilité s'est réunie le 5 décembre 2023.

Le rapport tient compte de l'avancement de la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

— — — —

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu la délibération n°2010-23 du Conseil municipal du 19 mars 2010 relative à la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

Vu l'arrêté du Maire n°2020-598 du 23 décembre 2020 désignant ses membres ;

La Commission Éducation et Handicap, réunie le 23 janvier 2024 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

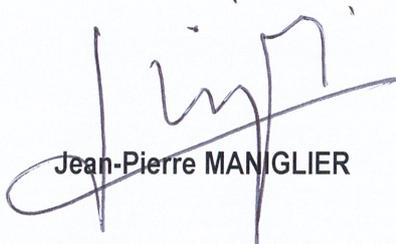
A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Prend acte du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité pour l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20240213-2024-018-DE Date de réception préfecture : 20/02/2024
--

Ainsi délibéré,
A Écully, le 13 février 2024

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire

20 FEV. 2024



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240213-2024-018-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2024



COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Mardi 5 décembre 2023

PRÉSENTATION

- **En application de l'article 45 de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances à la participation et la citoyenneté des personnes handicapés, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH) exerce 4 missions :**
 - Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
 - Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.
 - Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
 - Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

- **La présente réunion doit permettre :**
 - De faire un point :
 - sur les actions menées en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap,
 - sur l'état d'avancement de l'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie.
 - Aux participants de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
 - De soumettre aux membres de l'instance le projet de rapport annuel qui sera présenté en fin d'année en conseil municipal.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LES ACTIONS MENÉES

• Loisirs adaptés en faveur des enfants en situation de handicap

► Semaine de loisirs adaptés (depuis 2009) : projet intercommunal initié et coordonné par la commune, en partenariat avec quatre communes avoisinantes (Champagne au Mont d'Or, Charbonnières-les-Bains, Dardilly, Tassin la Demi-Lune, la Tour de Salvagny et Craponne). Il s'agit du seul projet de ce type mené au sein de la métropole.

► Journée de loisirs adaptés (depuis 2016) : projet intercommunal organisé par la ville d'Écully à chaque période de congés scolaires.

- 34 enfants accueillis en 2023 pour 11 jours d'ouverture ;

- 102 journées enfants réalisés en 2023

• Permanence handicap

► Permanence mensuelle (depuis 2015) : mise en place par la ville à destination des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

- Écoute, partage, conseil et aide aux dossiers ;

- Nombre de rendez-vous en augmentation ;

• Petite enfance / Jeunesse

► Section de football adapté tous les jeudis à 18h

► En projet de rugby fauteuil

► Tournoi international de Hand-Ball en juin

► Danse adaptée HIP HOP depuis octobre 2023

► Pendant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, chaque année un spectacle ou une conférence sera proposé aux enfants des écoles et au grand public.



• Scolarité

► 4 Classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) « Troubles de fonctions cognitives » 1 à l'école élémentaire du Pérollier, ainsi qu'1 au collèges Laurent Mourguet et 1 au Sacré Cœur, ainsi qu'1 mutualisée LP F.CEVERT et RABELAIS à Dardilly.

► 42 élèves avec une AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de handicap) ou en cours de dossiers MDPH sont inclus dans les écoles maternelles et élémentaires à la ville d'Écully à la rentrée 2023/2024 (Pour 22 AESH).

► Chaque année, une sensibilisation aux sports adaptés est organisée dans toutes les écoles, par le service des sports et le comité de sport adapté du Rhône. Une rencontre internationale de hand en fauteuil à lieu fin juin organisée par le club de hand de Ecully-Tassin (UODL). Toutes les classes d'Ecully sont invitées sur les 3 jours de manifestation (primaire, secondaire du public et du privé)

L'inclusion scolaire

Etablissement scolaire	Nb d'élèves accueillis 2021/2022	Nb d'élèves accueillis 2022/2023	Nb d'élèves accueillis 2023/2024
Maternelle Pérolier	2	9	2
Elémentaire Pérolier	19	27 (10Ulis)	9 (18 dossiers MDPH)
Maternelle Charrière-Blanche	1	1	1
Elémentaire Charrière-Blanche	5	5	5 (+1 en-cours d'attente)
Maternelle Cerisiers	3	2	2
Elémentaire Cerisiers	5	6	8
Maternelle Centre	2	1	2 (1 +1 en décembre)
Elémentaire Centre	5	6	5 (dont 4 avec AVS)
Maternelle Grandvaux	1	0	1
Elémentaire Grandvaux	5	7	13 (5 AESH + 6 dossiers MDPH + 2 en attente)
Ecole Sainte-Blandine	14	17	13 (compensation MDPH)
Ecole Dominique Savio	2	2	2
Total	64	83	73

Handicap et ville d'Écully

- **Bénéficiaire de l'obligation d'emploi :**

- ▶ 21 agents ayant la reconnaissance de l'obligation d'emploi sont employés au sein des services municipaux, soit 9,41 %.

- **Autres actions**

- ▶ Un établissement spécialisé sur la commune : Pôle ouvert ODYNEO (présence au CVS).

- ▶ Cinéma Ecully : Il est équipé de l'Audio Description avec casque

- ▶ Boucles d'induction magnétique sur la commune : Centre culturel, centre sportif et de loisirs, salle du conseil municipal et dans l'église

- ▶ Achat de 30 boucles d'induction mobile de chez SurdiciTé dans tous les établissements communaux.

AMPLIFICATEUR DE BIM* POUR ACCUEILS - E-LOOP

- ✓ L'agent d'accueil parle dans le micro
- ✓ Sa voix parvient au visiteur
 - ✓ soit par écoute via le champ magnétique généré et capté par les appareils auditifs positionnés sur T
 - ✓ soit via l'écouteur pour les personnes sans position T sur leurs appareils auditifs et pour les personnes non appareillées
- ✓ Fonctionne sur secteur et sur batterie (autonomie de 6h)
- ✓ Dimensions 400x250x100mm
- ✓ Fabriqué en France

* BIM : Boucle à Induction Magnétique

Idéal banque d'accueil, bureau d'échanges en face à face



BATIMENTS COMMUNAUX ET ACCESSIBILITÉ

CONTEXTE

La commune d'Écully dispose d'un patrimoine bâti de 42 Equipements recevant du public.

11 de ces établissements étaient conformes à la réglementation accessibilité en 2016 lors de l'élaboration de l'Agenda Programmé d'Accessibilité.

L'AD'AP de la ville d'Écully, accepté fin novembre 2016 pour une durée de 6 ans, prévoit chaque année sur la période 2016-2022 environ 300 000 € de travaux pour la mise en accessibilité de 31 ERP communaux.

A la mi-parcours, le bilan était de 9 ERP totalement accessibles pour un taux de réalisation de 40%.

Demande initiale d'une période de 9 ans

- En 2015, prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Ville d'Écully s'engage dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour son patrimoine d'Établissements Recevant du Public restant à mettre en accessibilité. Pour mémoire, le coût prévisionnel des travaux de mise en accessibilité sur ce patrimoine est d'environ 2 millions d'euros.
- L'agenda est élaboré en lien étroit avec les acteurs locaux et notamment les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité afin d'organiser et de planifier les travaux de mise en accessibilité restants.
- Compte tenu des contraintes financières et réglementaires auquel doit faire face la commune, un Ad'AP avait été déposé sur une période de 9 ans. Les services de l'Etat ont finalement accordé une période de 6 ans à la Commune pour réaliser son agenda.

Dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé sur 6 ans

- Le principe adopté par la ville dans le cadre de son Ad'AP, consiste à mener de front la mise en accessibilité sur tous les bâtiments de son patrimoine. Les non-conformités ont ainsi été classées en thématique métier ou corps d'état (Electricité, Plomberie, Maçonnerie, Plâtrerie/Peinture, Signalétique, Voirie et Réseaux divers (VRD), Ascenseur et Menuiserie/Serrurerie). Les travaux à réaliser, ont ensuite été ventilés sur une durée de 6 ans, en traitant chaque année tout, ou partie d'une thématique métier ou corps d'état.

Cette stratégie offrait plusieurs avantages :

- En intervenant sur plusieurs bâtiments chaque année, l'Ad'AP de la ville est conforme à l'esprit de l'ordonnance du 26 septembre 2014.
- Elle permet de mettre en œuvre une vraie politique d'achat, en regroupant les travaux pouvant être réalisés par une même entreprise. Les marchés de travaux seront ainsi plus conséquents, générant ainsi des économies d'échelle.

Difficulté de réalisation de de l'Agenda d'Accessibilité Programmé sur 6 ans

Or, il est apparu que les équipes de maîtrise d'œuvre répondant sur ce type d'opération thématique n'étaient pas formées à la réglementation ERP et le code de l'habitation en général. En effet, elles présentent les carences

- d'une expertise généraliste intégrant les problématiques de toutes les réglementations ERP
- d'une expertise en matière technique et définition des besoins
- d'une expérience en suivi de travaux et de planification

De même , les entreprises peu nombreuses à répondre aux consultations sont spécialisées dans le domaine de l'accessibilité et uniquement l'accessibilité et ne disposent d'aucune expérience dans le domaine des chantiers et du bâtiment. Les entreprises margent sur le volume de matériaux et décroche les marchés au détriment du savoir-faire.

Demande de prolongation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé sur 3 ans

La stratégie de planification sur six ans n'a pu être tenue compte-tenu de ces différents aspects ainsi que la conjoncture sanitaire puis économique.

Si, à la fin de la durée accordée, les travaux ne sont pas achevés, le législateur a prévu la possibilité de prolonger la durée officielle de l'agenda. C'est ce qu'on appelle la prorogation du délai d'exécution, prévue par l'article [L. 165-4](#) du code de la construction et de l'habitation. Trois cas permettent de demander une prorogation :

- le cas de force majeure, défini comme un événement "imprévisible, irrésistible et extérieur", qui permet de demander à bénéficier d'une durée supplémentaire de trois ans maximum, renouvelable;
- la difficulté financière qui permet de demander à bénéficier d'une durée supplémentaire d'un an maximum, non renouvelable ;
- la difficulté technique qui permet de demander à bénéficier d'une durée supplémentaire d'un an maximum, non renouvelable.

Demande de prolongation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé sur 3 ans

ANNEXE N°5
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N°
(Article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE : DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI D'EXECUTION

RAPPORTEUR : Brigitte RAMOND

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2008-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et notamment son article 1er ;

Considérant que la ville d'Ecully doit permettre la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux avant le 22 novembre 2022 ;

Considérant que le cas de force majeure et les difficultés techniques ou administratives sont établis à l'appui de la demande de prorogation tels que prévus au III de l'article R. 111-19-42 du code de la construction et de l'habitation ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

D'APPROUVER une demande de prorogation du délai d'exécution des travaux de l'agenda d'accessibilité programmé en raison de cas de force majeure, de difficultés techniques ou administratives,

AUTORISER le Maire à transmettre cette demande à la Préfecture du Rhône conformément à l'article 1 de l'arrêté du 27 avril 2015

Page 1 sur 1

Demande de prorogation du délai d'exécution d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

ANNEXE N°4

Motifs, expression de la demande et lignes directrices de l'Ad'AP

3.3 – Cas de force majeure

Par le présent document, en application des articles L111-7-8 et R111-19-42 à 44 du code de la construction et de l'habitation, je sollicite un différé dans la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée pour les établissements et installations ouvertes au public dont la liste est ici jointe, pour cas de force majeure.

Je joins les pièces justifiant ces difficultés.

Nombre de mois demandés : 36

Etablissement	Motifs cas de force majeure
1 BOULODROME	<ol style="list-style-type: none"> 1) La crise sanitaire relative au COVID-19 a stoppé l'ensemble des études et travaux relatifs à l'accessibilité. Le télétravail et l'arrêt des activités a demandé aux services de se concentrer sur d'autres prérogatives sanitaires en urgence. Les agents et prestataires ont ponctuellement été touchés par le virus entraînant davantage de retard ; 2) Difficulté de recrutement sur un poste de chargé d'opération durant 2 ans de août 2020 à octobre 2022. Il ne s'agissait pas d'une création de poste mais d'un remplacement suite départ ; 3) Consultations infructueuses retardant les travaux ; 4) Inflation des prix sur les matériaux et difficulté nécessitant de remettre régulièrement à jour les budgets ; 5) Dysfonctionnement de 2 maîtrises d'œuvre. Cela a engendré une mauvaise définition des besoins, de nombreux retards dans l'exécution des missions et la résiliation de leurs marchés. 6) Incendie de la Mairie le 12 août 2021 nécessitant une réflexion globale sur le réaménagement des locaux et le déménagement de services sur d'autres établissements. Etude de faisabilité en cours dans le cadre d'un nouveau projet ; 7) Travaux d'accessibilité à réaliser dans le cadre de projets de restructuration importants du mandat (GS Cerisiers et Espace Ecully). Les établissements subiront des modifications majeures c'est pourquoi l'anticipation des travaux d'accessibilité n'est pas judicieuse techniquement ni financièrement.
2 GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE	
3 GS CHARRIERE BLANCHE ELEMENTAIRE	
4 GS CHARRIERE BLANCHE MATERNELLE	
5 GS DES CERISIERS ELEMENTAIRE	
6 GS DES CERISIERS MATERNELLE	
7 GYMNASSE FRANCOIS CEVERT	
8 LE SEPTENTRION	
9 L'ORANGERIE	
10 MAIRIE	
11 MAISON DAURAT	
12 TENNIS	
13 ESPACE ECULLY	
14 CIMETIERE	
15 CRECHE TROTTINETTE	
16 CURE	
17 ECOLE DE MUSIQUE	
18 EGLISE SAINT BLAISE	
19 GROUPE SCOLAIRE DU PEROLIER	

La demande de prorogation du délai de trois années a été acceptée par les services de l'Etat en 2023.

Ad'AP : avancement

BATIMENTS	avancement
Hôtel de ville - médiathèque / La Poste	ETUDES
Commissariat police nationale et municipale	
Espace Écully	ETUDES
Centre Culturel	
Le Septentrion	ETUDES
L'Orangerie	ETUDES
Le Cèdre	
Ecole de musique	en cours d'achèvement
Maison de la Condamine	
GS Centre - cantine	en cours de lancement
GS Cerisiers maternelle	en cours de lancement
GS Cerisiers élémentaire	en cours de lancement
GS Cerisiers self	
GS Charrière Blanche maternelle - self	en cours d'achèvement
GS Charrière Blanche élémentaire	en cours d'achèvement
GS Pérollier maternelle	en cours d'achèvement
GS Pérollier élémentaire - cantine	en cours d'achèvement
GS Grandvaux - self	
RAM du Centre "oursins des chênes"	en cours d'achèvement
Maison de la famille - crèche Trottinette	
Crèche "le petit pommier"	
Crèche des sources	
Crèche Bergamote	
RAM du Pérollier	
Maison des sports	
Vestiaires stade de foot	
Piscine municipale	
Gymnase des Cerisiers	
Gymnase François Cevert	en cours d'achèvement
Gymnase du Pérollier	
Salle Louis Chirpaz	
Tennis club house	en cours de réalisation
Tennis structure gonflable	
Centre sportif et de loisirs	
Foyer Bouliste Vivier	en cours d'achèvement
Eglise Saint Blaise	en cours de réalisation
Cure	en cours de réalisation
Cimetière maison et ancienne marbrerie	en cours d'achèvement
Maison de la solidarité CCAS	
EHPAD - accueil de jour Alzheimer	
Maison Daurat	ETUDES
local commercial	

Travaux de mise en accessibilité réalisés :

22 ERP accessibles

Travaux en cours d'achèvement :

5 ERP livrables fin 2023

Travaux en cours de réalisation ou notifiés :

6 ERP livrables en 2024

Opérations structurantes en cours de lancement :

2 ERP livrables en 2025

5 ERP font l'objet d'un complément d'étude programmatique ou d'études prospectives

Avancement : petite enfance

RAM du Centre "oursons des chênes"	en cours d'achèvement
Maison de la famille - crèche Trottinette	
Crèche "le petit pommier"	
Crèche des Sources	
Crèche Bergamote	
RAM du Pérolier	

Travaux réalisés en 2023

Crèche des Sources : portes d'accès à la véranda

Élargissement rampe d'accès extérieure : décembre 2023

Main courante marches accès aire de jeux : décembre 2023

Calendrier

RAM du Centre :

Élargissement rampe d'accès extérieure : décembre 2023

Main courante marches accès aire de jeux : décembre 2023

Avancement : établissements scolaires

GS Centre - cantine	en cours de lancement
GS Cerisiers maternelle	en cours de lancement
GS Cerisiers élémentaire	en cours de lancement
GS Cerisiers self	
GS Charrière Blanche maternelle - self	en cours d'achèvement
GS Charrière Blanche élémentaire	en cours d'achèvement
GS Pérolier maternelle	en cours d'achèvement
GS Pérolier élémentaire - cantine	en cours d'achèvement
GS Grandvaux - self	

Groupe scolaire Grandvaux

L'élémentaire, maternelle et self sont conformes à la réglementation et accessibles depuis 2013 suite à une restructuration.

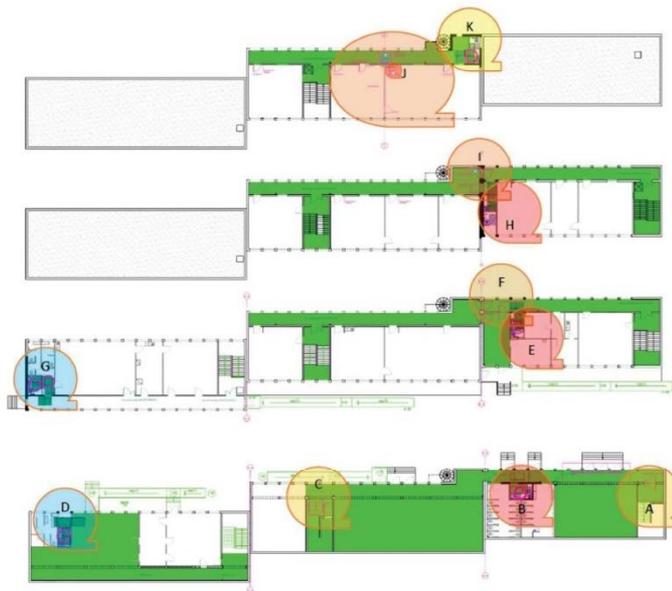
Une place PMR permettant le stationnement du public accompagnant à l'extérieur de l'enceinte et à proximité de l'entrée est en cours d'aménagement.

établissements scolaires

Groupe scolaire Le Pérolier

Les travaux **sous section 4** ont débuté en 2018 par la serrurerie et les menuiseries intérieures. Les sanitaires ont été mis en conformité en 2023.

La pose de flashes lumineux est programmée sur les congés scolaires en début 2024.



	01 Menuiserie bois	03 Plâtrerie	02 Plomberie	03 Peinture plafond
D, G		Absence d'ouvrage	Absence d'ouvrage	
A	Colle plinthe carrées : travail à proximité			Non concerné
C	Colle plinthe carrées : travail à proximité	Colle plinthe carrées : travail à proximité		Non concerné
B, E, H			Dalle de sol et colle : carottage Diam 100 et percements	Non concerné
F, I, J	Dalle de sol et colle : percements Diam 20			Non concerné
K	Dalle de sol et colle : travail à proximité	Dalle de sol et colle : percements	Dalle de sol et colle : carottage Diam 100 et percements	Non concerné

établissements scolaires

Groupe scolaire du Centre

Travaux programmés sur **vacances hiver 2023/24** :
Sanitaires préau et réfectoire, serrurerie escaliers et reprise de la rampe entrée élémentaire.

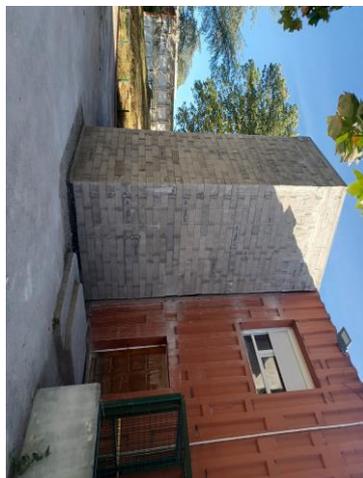
hors
Rampe côté réfectoire prévue avec raccordement chauffage urbain (prévision 2024/25).



établissements scolaires

Groupe scolaire Charrière Blanche

La mise en accessibilité de l'école élémentaire a été réalisée durant **l'été 2023** pour la gaine d'ascenseur et en cours de réalisation pour les menuiseries intérieures, sanitaires, éclairage extérieur et rampes d'accès.

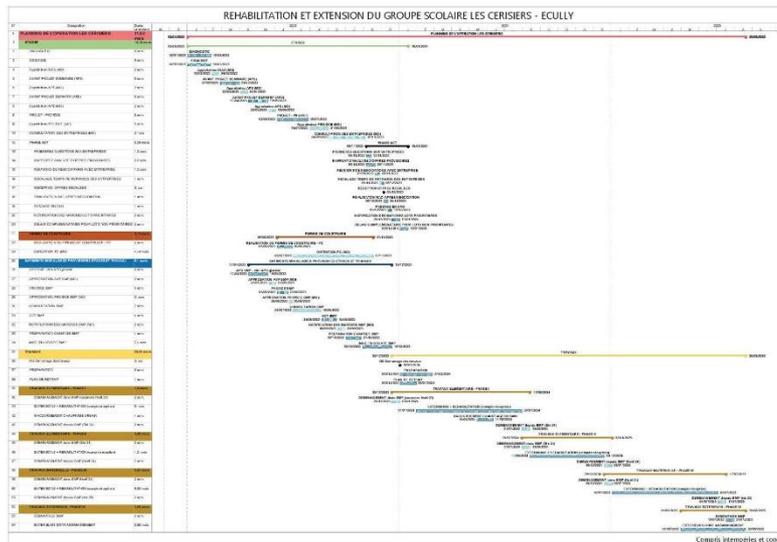


Les travaux de mise en accessibilité seront achevés par l'école maternelle lors des congés en **février 2024**.

établissements scolaires

Groupe scolaire des Cerisiers

L'opération consiste à réhabiliter totalement l'école primaire et à réaliser des extensions sur les 2 bâtiments dans l'objectif d'agrandir les salles de classes existantes et d'en créer de nouvelles.



Livraison en 2025

établissements sportifs

Centre sportif et de loisirs	
Tennis structure gonflable	
Maison des sports	
Piscine municipale	
Gymnase du Pérolier	
Salle Louis Chirpaz	
Gymnase des Cerisiers	
Vestiaires stade de foot	
Gymnase François Cevert	en cours d'achèvement 2023
Tennis club house	en cours de réalisation 2024
Foyer Bouliste Vivier	en cours de consultation 2025

Tennis vestiaires

Mise en conformité d'un vestiaire accessible prévue en 2024.

Foyer boulistes – parc du Vivier

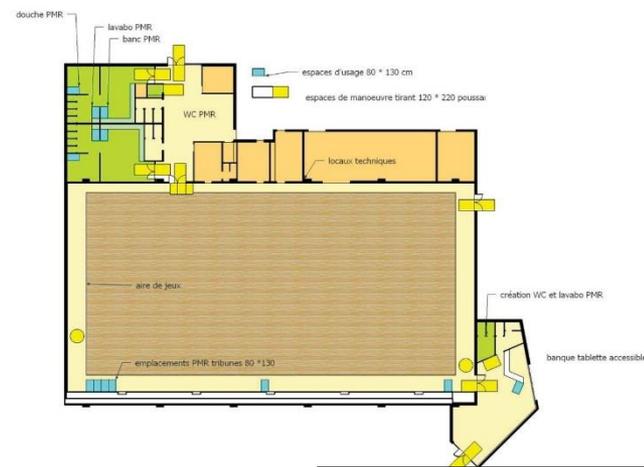
Création d'un sanitaire PMR 2025.

établissements sportifs

Centre sportif et e loisirs	
Tennis structure gonflable	
Maison des sports	
Piscine municipale	
Gymnase du Pérolier	
Salle Louis Chirpaz	
Gymnase des Cerisiers	
Vestiaires stade de foot	
Gymnase François Cevert	en cours d'achèvement 2023
Tennis club house	en cours de réalisation 2024
Foyer Bouliste Vivier	en cours de consultation 2025

Gymnase François Cevert

Travaux en cours d'achèvement pour fin de l'année 2023.



Etablissements administratifs, sociaux et culturels

Hôtel de ville - médiathèque / La Poste	ETUDES
Commissariat police nationale et municipale	
Maison de la solidarité CCAS	
EHPAD - accueil de jour Alzheimer	
Maison Daurat	ETUDES
Eglise	2024
Cure	2024
Local commercial - 11 rue Tramier	

La médiathèque est accessible au public depuis 2007.

La poste : le bureau de la Poste est accessible au public depuis 2016.

Hôtel de ville : partiellement accessible aux services accueillant du public. Une étude de de restructuration est en cours (retard causé par incendie et expertises).

Maison Daurat : étude prospective sur son devenir.

Etablissements administratifs, sociaux et culturels

Centre Culturel	
Le Cèdre	
Maison de la Condamine	
Ecole de musique	en cours d'achèvement 2023
Espace Écully	ETUDES
Le Septentrion	ETUDES
L'Orangerie	ETUDES

Ecole de musique

Travaux en cours d'achèvement 2023.

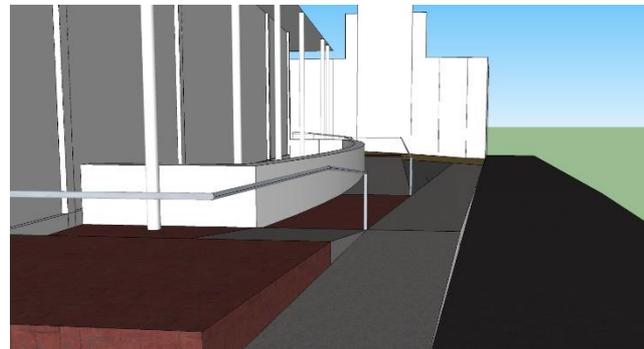
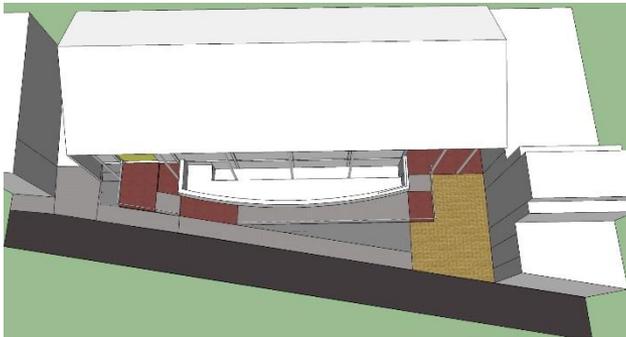


Etablissements administratifs, sociaux et culturels

Espace Ecully - Orangerie
Etudes de programmation.

Le Septentrion

En cours d'étude d'une solution technique et financière proportionnée à l'opération ou solution de recréer un cabinet d'aisance unique par niveau.



Suivi financier

Budget initial Ad'AP hors maîtrise d'oeuvre :	1 992 456 € TTC
2017	46 777 € TTC
2018	330 357 € TTC
2019	515 608 € TTC
2020	60 838 € TTC
2021	18 876 € TTC
2022	64 055 € TTC
2023	543 659 € TTC
2024	351 992 € TTC
2025	135 194 € TTC
Montant total prévisionnel compris MOE	2 067 356 € TTC

VOIRIE ET ACCESSIBILITÉ

CONTEXTE GÉNÉRAL

Un souci constant d'améliorer l'accessibilité lors de chaque opération de travaux.

- **TRAVAUX DE VOIRIE :**

- ▀ Travaux 2022 en lien avec l'accessibilité :
- *Mise en conformité PMR des arrêts bus suivant :*
 - *Un quai bus ligne 55 direction Perrache sur l'avenue Paul Santy : arrêt Paul Santy ; devant le Centre Ostéopathie*
 - *Un quai bus ligne 55 direction Ecully sur L'avenue Terver - arrêt Grandvaux*
 - *Un quai bus ligne 55 direction Perrache sur l'avenue Terver – Arrêt Grandvaux*
- *Aménagement de voirie :*
 - *Création d'une place PMR sur le Gymnase du Pérollier*
 - *Aménagement de trottoir et continuité piétonne y compris éclairage sur le carrefour Rafour Guy de Collongue, Grande Terre*
 - *Réfection de deux allées sur la partie basse du cimetière*
 - *Création d'un cheminement piéton à la résidence de Coucheroux*